

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

...

5. Proposition du Conseil administratif

5.1 Rénovation des jeux du préau de l'école de Conches : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 99'500.- TTC)

La présidente passe la parole à M. Locher, conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que le budget 2014 prévoyait un effort pour l'entretien et la mise aux normes de l'ensemble des jeux et places de jeux sur territoire communal. Aujourd'hui, c'est chose faite, hormis pour des jeux situés dans le préau de l'école de Conches. Concernant ces jeux, M. Locher n'a pas le « disponible », dans le cadre du budget communal, pour entreprendre des travaux, raison pour laquelle il vient demander au Conseil municipal ce crédit d'investissement. Au début de l'été, les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures se sont rendus sur place. Il ne fallait pas être un grand spécialiste pour se rendre immédiatement compte du fait que ces jeux ne correspondaient plus aux normes. La commission Bâtiments et Infrastructures a donc préavisé favorablement la rénovation de ces derniers. La commission Finances en a fait de même. Le projet consiste à remplacer les jeux existants par les structures illustrées dans l'exposé des motifs. M. Locher précise encore que les jeux dans le préau doivent être adaptés à l'ensemble des enfants de l'école, en fonction de leur âge. Les grands utilisent d'autres jeux que celui dont il est question ce soir. Les nouveaux modules sont destinés aux plus petits.

La présidente passe la parole à M. Spinelli, président de la commission Bâtiments et Infrastructures.

M. Spinelli signale que la commission Bâtiments et Infrastructures a profité d'un des quelques jours de beau temps de l'été pour se rendre sur place. Elle a pu constater que le jeu en cause avait déjà subi des réparations pour être moins dangereux. Elle s'est posé la question du matériau utilisé. Le projet prévoit des matériaux classiques. Il a été répondu qu'il est aussi possible de réaliser ces jeux en bois ou en métal, ce dernier matériau étant plus coûteux à l'achat mais plus économique à l'entretien. En outre, la question des surfaces été abordée. Le projet prévoit d'étendre les surfaces antichoc. Il a été dit que les surfaces existantes seraient contrôlées pour déterminer si leur degré d'amortissement est encore suffisant. Enfin, la commission ne s'est pas tant penchée sur les questions d'usage, mais sur les questions constructives. Il lui a cependant été assuré que le corps enseignant avait été consulté. La commission Bâtiments et Infrastructures a préavisé favorablement et à l'unanimité le crédit d'investissement sollicité.

La présidente passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet cède la parole à M. Fassbind, qui a présidé cette séance.

M. Fassbind indique qu'au vu du préavis de la commission Bâtiments et Infrastructures et de la qualité de la présentation, la commission Finances a préavisé favorablement et à l'unanimité ce crédit d'investissement, lequel sera amorti sur dix ans.

La présidente ouvre la discussion.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

Mme Tiercy est une ardente défenseuse des parcs. Elle soutient pleinement les efforts déployés par le Conseil administratif pour créer de nouveaux parcs. Cependant, elle s'abstiendra ce soir lors du vote. Elle aurait par ailleurs une proposition à formuler concernant les futurs projets d'aménagement de parcs, et peut-être même celui-ci. Elle souhaite que ces projets passent désormais par la commission Jeunesse. Cette dernière a peut-être une sensibilité qui est plus proche des besoins de l'enfance. Ses membres sont peut-être plus motivés à rechercher des structures de jeux un peu plus sympathiques, un peu plus chaleureuses, qui conviendraient mieux aux enfants – en tout cas selon Mme Tiercy. La commission Jeunesse se déplace régulièrement dans les écoles, dans les structures de la petite enfance ou au Centre de Rencontres et de Loisirs par exemple. Elle a donc une réelle connaissance du terrain. Mme Tiercy ne met pas en doute les compétences de la commission Bâtiments et Infrastructures, mais elle pense que celle-ci est plus à même de définir des éléments tels que la nature du sol. Mme Tiercy remarque qu'elle s'est mise bon nombre de gens à dos pour avoir défendu ardemment le parc de la Gradelle. Elle ne le regrette pas, mais ce parc manque d'âme – elle y reviendra dans les divers de l'ordre du jour. Ce soir, elle propose de renvoyer en commission Jeunesse l'étude des jeux qu'il conviendrait d'installer dans ce préau. A défaut, elle s'abstiendra.

M. Messerli craint que les Verts ne soient – ici aussi – mal compris, eux qui semblent avoir un peu la réputation de bloquer des projets en cours. Il ne s'agit pas de remettre en question l'expertise de la commission Bâtiments et Infrastructures ou de la commission Finances. Cependant, une autre commission est concernée. Pour la plupart des projets qui concernent la jeunesse ou la petite enfance, la commission Jeunesse a non seulement pris position mais elle a aussi recueilli l'avis de Mme de Tassigny, par exemple. L'apport de cette commission touche également des aspects liés à la créativité et aux matériaux utilisés. M. Spinelli a précisé que l'avis de la commission Bâtiments et Infrastructures concernait les aspects techniques. Ce n'est pas sur ces aspects que la commission Jeunesse souhaite prendre position, mais plutôt sur des questions d'adéquation par rapport à l'utilisation qu'en feront les enfants ou par rapport au site. M. Messerli a bien entendu que le personnel enseignant avait été consulté. Il pense néanmoins que la commission Jeunesse doit pouvoir, elle aussi, donner son avis sur le projet. Il demandera donc également le renvoi de cet objet en commission Jeunesse.

M. Spinelli relève que, ce soir, le Conseil municipal vote un crédit d'investissement. Habituellement, un crédit d'investissement ne va pas jusque dans les détails. M. Spinelli suggère, si c'est formellement possible, d'aller de l'avant avec un crédit d'investissement de CHF 100'000.-, montant qui n'a pas choqué la commission Finances, quitte à ce qu'une fois le crédit voté, des discussions entre le Conseil administratif et la commission Jeunesse amènent à d'autres conclusions que celles présentées ce soir.

M. Locher souligne que le jeu actuel ne peut pas rester en place. La commune a hésité à l'enlever au début de l'été. Elle a finalement considéré qu'il était là depuis suffisamment longtemps pour être maintenu pendant l'été, mais il ne peut pas rester encore longtemps sur place. Soit l'on avance, soit le jeu est enlevé et remplacé dans un deuxième temps – mais il faut être conscient que, pour des enfants de sept ans par exemple un délai de six mois paraît très long. M. Locher pense donc qu'il vaut la peine d'aller de l'avant rapidement. La proposition faite ce soir consiste à changer ce jeu pour un jeu différent, avec un agrandissement de la surface de sécurité et le positionnement de deux autres modules. Qu'il s'agisse finalement d'un, deux ou trois modules, la seule chose qui importe est les utilisateurs, c'est-à-dire les enfants, et que les modules respectent les normes actuelles de sécurité. Un

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

amendement renvoyant le projet en commission avant un vote lors du prochain Conseil municipal revient à perdre beaucoup de temps, sachant qu'il faut encore prendre en compte le délai référendaire de 30 jours. Puisqu'il semble que l'assemblée est d'accord pour changer le jeu, M. Locher proposerait plutôt au Conseil municipal d'augmenter légèrement le montant du crédit, afin de disposer d'une marge de manœuvre. Les CHF 99'500.- prévus dans le crédit présenté permettent à coup sûr de réaliser le projet envisagé. M. Locher suggère de voter une enveloppe financière légèrement plus grande et de renvoyer le projet en commission Jeunesse afin que cette dernière l'étudie dans les plus brefs délais, de façon à avancer rapidement. De cette manière, le délai référendaire peut commencer à courir et, une fois le choix effectué, les travaux peuvent commencer sans tarder. Il ne faut pas oublier que l'hiver arrive et que, dans un préau d'école, les travaux ne sont réalisés que pendant les vacances scolaires. M. Locher est d'avis qu'une enveloppe de CHF 120'000.- laisse une marge de manœuvre suffisante. Il rappelle qu'un crédit ne correspond pas à la somme qu'il faudra nécessairement dépenser mais à une enveloppe financière maximale. Les conseillers municipaux ont du reste pu constater que les crédits votés ces dernières années sont généralement bouclés sans dépassement, bien au contraire.

Ce projet semblait tellement clair à Mme Sommer qu'elle pensait ne pas devoir intervenir. Concernant le parc de la Gradelle, évoqué par Mme Tiercy, elle le voit chaque jour depuis la fenêtre de sa cuisine et peut témoigner qu'il est très fréquenté, dès le matin et en particulier le week-end. Elle a eu des échos extrêmement favorables. Concernant la proposition de renvoi, Mme Sommer n'a pas d'objection à ce que, dans le futur, ce genre de projets soit aussi examiné par la commission Jeunesse, mais elle trouverait dommage que le projet soumis ce soir au Conseil municipal soit retardé alors qu'il semblait avoir été accueilli favorablement par tout le monde.

M. Fassbind ne pensait pas non plus avoir à intervenir. Le projet soumis ce soir lui semble convenir, mais visiblement certains conseillers municipaux ont d'autres idées. M. Fassbind soutient la proposition que M. Locher vient de formuler. Il invite celles et ceux qui auraient d'autres idées à transmettre les adresses des fournisseurs aux services de la mairie pour que ceux-ci puissent solliciter des offres. Il se rappelle que les membres de l'Association des Intérêts de Conches avaient cherché des jeux pour le préau de cette école, ils avaient fait le tour des préaux du canton et noté le nom des fournisseurs des jeux qui leur paraissaient intéressants. Pour que ce projet avance rapidement, M. Fassbind invite ceux qui souhaiteraient d'autres jeux à souffler à M. Locher ce qu'ils imaginerait à cet endroit, en se basant sur ce qui s'est fait ailleurs. Il ajoute qu'il ne s'agit pas non plus d'inventer de nouveaux jeux, au vu, par exemple, de ce qui s'est passé à Baby-Plage où les jeux, certes très amusants, ne sont pas aux normes et doivent être démolis. M. Fassbind serait ravi d'avoir des jeux peut-être plus originaux, des matériaux plus doux que le plastique mais, pour ne pas perdre de temps, il invite les membres du Conseil à donner des pistes à M. Locher.

Puisque le principe de remplacer le jeu semble acquis et que la question porte sur le type de jeux à installer, M. Locher propose que le Conseil municipal vote ce soir un crédit d'investissement et que ceux qui ont une idée claire de ce qu'ils souhaiteraient lui fassent des propositions. Il viendra ensuite en commission Jeunesse avec un projet, pour trouver un consensus, puis les travaux seront lancés. Cette manière de faire n'est pas très orthodoxe, mais elle a l'avantage d'être efficace.

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

M. Favarger ignore la moyenne d'âge de la présente assemblée, mais lui-même, en tant que doyen d'âge, se sent le moins adapté de tous pour discuter de ce genre de choses. Il se demande donc s'il serait possible de faire intervenir les enfants eux-mêmes, pour savoir ce qu'ils préfèrent.

M. Sapey est d'accord avec la proposition de Mme Tiercy de discuter du dossier en séance de la commission Jeunesse, mais il soutient aussi le principe de voter maintenant un crédit d'investissement afin d'avancer dans la mise en œuvre de ce projet.

Mme Tiercy se félicite de l'ouverture dont chacun a fait preuve ce soir. Elle accepte évidemment l'offre de M. Locher.

La parole n'étant plus demandée, la présidente suggère de commencer par voter la proposition d'amendement consistant à augmenter le crédit d'investissement à CHF 120'000.-.

M. Spinelli se demande si, avec un tel montant, la commune ne se heurtera pas à la problématique des AIMP.

Après une rapide recherche, M. Perrin signale que le seuil est à CHF 100'000.- pour ce qui a trait aux fournitures. Il faut donc faire attention à ne pas se retrouver bloqué, alors que le montant initialement proposé de CHF 99'500.- permettrait de couvrir les travaux envisagés.

M. Locher indique que le seuil de CHF 100'000.- se rapporte à un seul mandat. Or, en l'occurrence, il s'agira de réaliser plusieurs travaux différents (excavation, pose du sol souple, etc.), dont les coûts afférents se situent largement en-dessous des seuils AIMP.

➤ **La proposition consistant à augmenter le crédit à CHF 120'000.- est acceptée à l'unanimité.**

La présidente donne lecture de la délibération ainsi amendée.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉNOVATION DES JEUX DU PRÉAU DE L'ÉCOLE DE CONCHES : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 120'000.- TTC)

Vu l'article 30, al. 1 lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures lors de leur séance du 16 juin 2014,

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission Finances lors de leur séance du 16 septembre 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

Séance du Conseil municipal du 25 septembre 2014
Extrait du procès-verbal

par 22 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 120'000.- TTC pour la rénovation des jeux du préau de l'école de Conches;
- de comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux sur les disponibilités de la trésorerie communale;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 120'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 21.05 "Amortissement ordinaire du patrimoine administratif", de 2015 à 2024.